

## FLASH INFO SÉCURITÉ

### Choisissez de vous protéger !

#### Des Équipements de Protection Individuelle, pourquoi ?

■ **Porter une tenue adaptée** me protège des brûlures et des coupures.

■ **Mes chaussures de sécurité** limitent les risques de glissade. Elles me préservent également d'écrasements ou de perforations du pied.



■ **Les gants de manutention** sont notamment obligatoires pour la manipulation des chemins de câbles, gaines de ventilation, câbles et feuilards... et tous les produits présentant des risques de coupures.

■ **Les lunettes de protection** sont indispensables dès qu'il y a un risque de projections.

Par exemple, lors du remplissage de batterie de chariot élévateur.

■ La perte d'audition est irréversible. C'est pourquoi je porte mes **protections auditives** dès que le niveau sonore atteint les 85 décibels et durant toute la durée de l'exposition.

**Le port du casque** est obligatoire lors des déplacements sur chantier.



Certaines activités requièrent parfois des équipements très spécifiques tels que **le gilet haute visibilité** (indispensable dès que je suis à proximité d'une voie de passage).

#### FOCUS sur les protections collectives

Respectez les protections collectives. Elles sont mises en place pour vous protéger.

- Ne les neutralisez pas.
- Ne les déconnectez pas !
- Alertez votre hiérarchie en cas d'anomalie !



#### Que faire ?

**Vos EPI sont usagés ou défectueux ?  
Signalez-le à votre hiérarchie !**

Et toujours plus d'informations **sur Sonofil.**